Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210701-2021_052-DE

GRAULHET
inventer un art de ville

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 01 JUILLET 2021

Délibération n° 2021/052

OBJET :

Graulhet Petites Villes de Demain.
Approbation de la convention d'adhésion et signature.

Date de convocation : **24 juin 2021**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **26**	Votants : **33**	Date d'affichage ou notification : **08 juillet 2021**

L'an **2021, le 01 juillet** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 26
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme KAOUANE Louisa - M. MEHDI Saïd - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - M. SERIN Christian - Mme TRUQUET Marie-Thérèse - M. PENARD Serge - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu – M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - Mme AMALIK Hanane - Mme BORDES Mélanie - M. CALMETTES Patrick - M. JOLY Jean-Luc - Mme ENNAJJARI Malika - M. TERRASSIE Vincent - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa - M. ANDRIEU René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 7
Mme LEPINAY Marie-Christine (pouvoir LAVIT Michèle) - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule (pouvoir BOUTIN Mireille) - M. BARTHES Philippe (pouvoir BELOU Florence) - M. GRAU Jean-Michel (pouvoir AZNAR Blaise) - Mme FITA Claire (pouvoir TRUQUET Marie-Thérèse) - M. SCUGLIA Domenico (pouvoir ORTEGA Fernand) - Mme BUNEL Sylvie (pouvoir BACOU Julien).

Absents sans pouvoir : Néant.

M. SERIN Christian a été élu secrétaire.

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210701-2021_052-DE

Le programme Petites villes de Demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants (et à leur intercommunalité), qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Afin de conforter efficacement et durablement leur développement, une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués est engagée.

Petites Villes de Demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

La commune de Graulhet a exprimé sa motivation à poursuivre le programme de redynamisation urbaine 2008/2020, à favoriser la relance par l'économie et la transition énergétique, à améliorer l'habitat tout en développant des modes d'habiter novateurs, à requalifier les friches en intégrant un volet paysager, à promouvoir la sauvegarde du patrimoine et la culture, à intégrer des modalités de participation citoyenne et de communication.

Ainsi Monsieur le Maire de Graulhet et Monsieur le Président de l'Agglomération ont présenté conjointement la candidature de la Commune de Graulhet au programme Petites Villes de Demain. La labellisation est intervenue par courrier de Mme la Préfète en date du 16 décembre 2020.

Le programme Graulhet - Petite Ville de Demain construit sur la base des feuilles de route de la nouvelle équipe municipale, est composé d'un périmètre actif de centre-ville (PACV) et de 5 axes majeurs :

- L'axe 1 autour de la transition écologique et sociale
- L'axe 2 s'intéresse à la transition numérique
- L'axe 3 autour de l'implication participative
- L'axe 4 souhaite faire de la solidarité un outil d'attractivité
- L'axe 5 vise à transformer l'image de la ville en valorisant les patrimoines

Les différentes actions qui en découlent seront mises en œuvre par la collectivité, la communauté d'agglomération et les structures du territoire dans le cadre d'une gouvernance de projet (comité de projet, direction de projet).

La convention d'adhésion dont le projet figure en annexe de la présente délibération a pour objet :

- De préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer leurs intentions dans l'exécution du programme,
- D'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires,
- De définir le fonctionnement général de la Convention,
- De présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation
- D'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Cette convention engage les collectivités bénéficiaires à élaborer ou à mettre en œuvre leur projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT.

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210701-2021_052-DE

Elle a par ailleurs vocation à s'articuler avec le futur Contrat Territorial de relance et de Transition Ecologique qui sera conclue entre l'Etat, la région Occitanie, le Département du Tarn, la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet et les partenaires.

Il convient de noter également l'articulation et la complémentarité de ce programme avec la politique « Bourgs-centres Occitanie 2018/2021 » dont la commune de Graulhet et la Communauté d'Agglomération ont bénéficié en partenariat avec le Conseil Départemental du Tarn.

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- D'APPROUVER en partenariat avec l'Etat, la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, le Conseil régional Occitanie, le Conseil Départemental du Tarn et le cas échéant les partenaires financiers et techniques, nationaux et locaux, la convention d'adhésion « Petite Ville de Demain » de Graulhet valable 18 mois à compter de sa signature.

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la dite convention et tout document y afférant.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

MAIRIE DE GRAULHET
GRAULHET
TARN

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210701-2021_052-DE

CONVENTION D'ADHESION PETITES VILLES DE DEMAIN DE GRAULHET

- Projet -

ENTRE

- La Commune de **Graulhet** représentée par son Maire, M. Blaise AZNAR,
- La Communauté d'Agglomération **Gaillac Graulhet** représentée par son président M. Paul SALVADOR,

ci-après, les « Collectivités bénéficiaires » ;

d'une part,

ET

- L'Etat représenté par Madame **la Préfète du département du Tarn**,

ci-après, « l'Etat » ;

d'autre part,

- Le Conseil régional d'Occitanie, représentée par sa Présidente, Mme Carole DELGA
- Le Conseil départemental du Tarn représenté par son président, M. Christophe RAMOND

ci-après, les « Partenaires ».

Il est convenu ce qui suit.

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210701-2021_052-DE

CONTEXTE

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Les Collectivités signataires ont dûment et conjointement exprimé leur candidature au programme :

- Par courrier de M. le Maire de Graulhet en date du 14 octobre 2020,
- Par courrier de M. le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet en octobre 2020.

Elles ont exprimé leurs motivations à poursuivre le programme de redynamisation urbaine 2008/2020, à favoriser la relance par l'économie et la transition énergétique, à améliorer l'habitat tout en développant des modes d'habiter novateurs, à requalifier les friches en intégrant un volet paysager, à promouvoir la sauvegarde du patrimoine et la culture, à intégrer des modalités de participation citoyenne et de communication.

Les Collectivités bénéficiaires ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain par la préfecture du Tarn par courrier du 16 décembre 2020.

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210701-2021_052-DE

Article 1. OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention d'adhésion Petites villes de demain (« **la Convention** ») a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain.

La Convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre d'un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT.

La présente Convention a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- de définir le fonctionnement général de la Convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme s'engage dès la signature de la présente Convention.

Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique qui sera conclu entre l'État, la Région Occitanie, le Département du Tarn, la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet, et les Partenaires

Article 2. ENGAGEMENT GENERAL DES PARTIES

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- L'Etat s'engage (i) à animer le réseau des Partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre; (ii) à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services ; (iii) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la Convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles (iv) à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés.
- Les Collectivités bénéficiaires s'engagent (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire ; (ii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210701-2021_052-DE

viendrait en contradiction avec les orientations du projet ; (iii) à signer une convention d'ORT dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente convention.

- De par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement au titre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région a engagé dès 2017 une politique visant à soutenir les bourgs et petites villes rurales, de montagne, littorales et péri-urbaines afin de :
  - Renforcer leur **attractivité** en valorisant leur cadre de vie, le logement, leur patrimoine (reconquête des centres anciens / cœur de ville),
  - Renforcer leurs fonctions de centralités par le développement d'une **offre de services** de qualité, capable de répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...
  - Qualifier les **réponses** adaptées aux **besoins des entreprises** : qualité des infrastructures d'accueil, Très Haut Débit, actions en faveur de la redynamisation du commerce en centre bourg.

  Cette politique s'appuie sur les 3 principes suivants :

  - Premier principe : la Région accompagne les Communes et les EPCI concernés pour l'aide à la définition du Projet de développement et de valorisation ; Projet qui a pour buts d'agir en faveur de la revitalisation des cœurs de villes mais aussi pour développer et fortifier leurs fonctions de centralité vis-à-vis de leurs bassins de vie,
  - Deuxième principe : cette Politique se traduit par un Contrat Cadre (*avec la Commune et l'EPCI*) qui définit la feuille de route commune et les moyens techniques et financiers devant être mobilisés pour atteindre ces objectifs. Chaque contrat se caractérise par une feuille de route « sur mesure » qui tient compte des spécificités de chacune des Communes concernées. Chaque contrat-cadre donne lieu à un Programme Opérationnel annuel.
  - Troisième principe : une Politique partenariale qui associe les Départements, les services de l'Etat mais également l'ensemble des acteurs qui agissent en faveur du développement de ces communes, en particulier : l'EPFE Occitanie, la Caisse des Dépôts et Consignations, les Chambres Consulaires, les CAUE.

  Au-delà de la mobilisation des dispositifs d'interventions existants, **la Région s'attache à apporter des réponses appropriées** en fonction des **spécificités** de chaque Bourg Centre.

  La Région Occitanie a ainsi approuvé le contrat Bourg Centre Occitanie/Pyrénées Méditerranée de la commune de Graulhet et de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet en date du 21/12/2018 en partenariat avec le Conseil Départemental du Tarn

  Enfin, en ce qui concerne plus particulièrement les opérations matures qui seraient inscrites dans la présente convention (Article 6) et qui solliciteraient le soutien financier de la Région, il est convenu que celles-ci seront examinées sur la base des dispositifs d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants et ce, dans le cadre des dispositions fixées au titre des Contrats Territoriaux Occitanie et des Contrats Bourgs Centres Occitanie.

En outre, les Partenaires financiers (les différents ministères, l'ANCT, la Banque des Territoires, l'ANAH, le CEREMA et l'ADEME) se sont engagés au niveau national à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités bénéficiaires ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210701-2021_052-DE

la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

- Au-delà de l'accompagnement en ingénierie, la Banque des Territoires examinera toute demande de prêts permettant la réalisation des investissements émanant de cette convention. Elle portera une attention particulière aux opérations positionnées dans le périmètre ORT qui pourront être financées par un prêt dédié et examinera toute autre demande de prêt notamment en faveur de la performance énergétique. Par ailleurs, elle examinera chacune des opportunités en tant que co-investisseur minoritaire sur tout objet, en dehors du logement, présentant un équilibre économique.

Article 3. Complementarite entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politique « Bourgs Centres Occitanie »

Dans le prolongement du Protocole de Préfiguration du CPER Occitanie pour la période 2021-2027 signé le 9 janvier 2021, la Convention Etat-Région-EPF Occitanie-Caisse des Dépôts–Banque des Territoires, relative à l'articulation et à la complémentarité entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politique « Bourgs Centres Occitanie » approuvée par la Région le 25 mars 2021, précise les principes suivants :

Pour les Communes concernées par « Petites Villes de Demain » et « Bourgs Centres Occitanie» et compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs, l'Etat et la Région décident d'engager un processus de complémentarité et de simplification qui portera notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre des Contrats Bourgs Centres Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain

Article 4. Organisation des Collectivites beneficiaires

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet de territoire ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, conduisant notamment à l'élaboration de l'ORT, les Collectivités bénéficiaires s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- La mise en place de relations partenariales renforcées entre les Collectivités bénéficiaires et leurs services, notamment dans les domaines de compétence suivants :
  - Habitat
  - Economie/commerce
  - Foncier
  - Patrimoine
  - Espaces publics...
  - Urbanisme

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210701-2021_052-DE

- L'installation d'un Comité de projet dont la composition et les missions sont précisées à l'art. 4 de la présente Convention,

- Le suivi du projet par un chef de projet Petites villes de demain. L'attribution d'un cofinancement du poste engage au respect de certaines conditions notamment de mise en œuvre de certaines missions (voir annexe 1 « rôle et missions de référence du chef de projet Petites villes de demain » ») Le chef de projet rend notamment compte de ses travaux par la production de rapports transmis aux membres du comité de projet.

- L'appui d'une équipe-projet, sous la supervision du chef de projet Petites villes de demain, assurant la maîtrise d'ouvrage des études et actions permettant de définir la stratégie de revitalisation globale du territoire et d'élaborer l'ORT

- La présentation des engagements financiers des projets en Comité régional des financeurs. A noter que les programmations financières sont examinées en comité prévu à cet effet et dont les modalités pratiques seront précisées dans le contrat de Plan Etat-Région 2021-2027

- L'usage de méthodes et outils garantissant l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre : délimitation du périmètre actif du centre-ville (PACV) avec un site opérationnel majeur (la place du Jourdain), stratégie (axes, sous-axes, fiches actions), mise en place d'un mode projet, groupes de travail thématiques par opération, réunions participatives, tableaux de bords, notes de synthèse,

- L'intégration des enjeux et des objectifs de transition écologique au projet : **3 axes stratégiques**

  Axe 1 : Graulhet durable : accompagner le PACV dans sa transition écologique et sociale

  - Faire du PACV un quartier à énergie positive
  - Inventer un habitat durable dans un quartier à fort enjeu patrimonial
  - Impulser l'émergence de nouvelles formes de dynamiques commerciale, artisanale et industrielle
  - Concilier l'accès à la mobilité pour tous et mobilité durable
  - Intégrer la qualité environnementale dans les opérations d'aménagement du cadre de vie
  - Impulser une dynamique favorable aux droits humains
  - *Le Jourdain de demain : exemplarité de la transition écologique et sociale*

  Axe 4 : Graulhet solidaire : faire de la solidarité un outil d'attractivité du PACV

  - Faire de l'habiter mieux, une exigence de qualité de l'habitat du centre-ville
  - Accompagner les initiatives innovantes d'offres de service
  - Structurer le vivre ensemble à partir de l'émergence et du maillage de 1/3 lieux
  - *Le Jourdain de Demain : un espace garant de la mixité sociale*

  Axe 5 : Graulhet patrimoniale : transformer l'image de la ville en valorisant les patrimoines du PACV

  - Etudier et valoriser la richesse du patrimoine graulhétois,
  - Concevoir le patrimoine comme un levier de développement et d'attractivité économique,
  - Consacrer le patrimoine en tant que levier social et culturel : attractif, vivant et solidaire
  - Le Jourdain de Demain : une image et des fonctions attractives

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210701-2021_052-DE

- L'association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet :**2 axes stratégiques**

  Axe 2 : Graulhet connecté : accompagner le PACV dans sa transition numérique

  - Structurer une offre commerciale numérique locale
  - Rendre inclusive l'offre de service public numérique
  - Promouvoir la culture et la formation numérique
  - Intégrer les évolutions numériques à la planification publique
  - *Le Jourdain de demain : vitrine numérique*

  Axe 3 : Graulhet citoyenne : accompagner le PACV dans son implication participative

  - Structurer une gouvernance impliquante favorable à la dynamique de projet
  - Localiser la gouvernance technique et participative au cœur du PACV
  - Encourager le développement d'actions favorisant l'implication et la participation des usagers
  - *Le Jourdain de demain : une construction collective et pluridisciplinaire*

- La communication des actions à chaque étape du projet : accompagnement par un prestataire

Article 5. COMITE DE PROJET

Le Comité de projet, validant le projet de territoire, est présidé par le Maire de la commune de Graulhet

L'Etat représenté par le préfet de département et/ou le « référent départemental de l'Etat » désigné par le préfet y participent nécessairement.

Les Partenaires signataires de la présente convention y participent.

Les partenaires techniques et financiers qui ont vocation à participer au comité de projet devront être identifiés au plus tard, lors de la convention d'ORT

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle a minima de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

Pour les contrats Bourgs Centres Occitanie approuvés, le Comité de projet s'appuie sur le comité stratégique de pilotage mis en place dans le cadre du Contrat Bourg centre de Graulhet, éventuellement complété par tous les partenaires susceptibles d'accompagner les collectivités concernées dans leur démarche.

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210701-2021_052-DE

Article 6. DUREE, EVOLUTION ET FONCTIONNEMENT GENERAL DE LA CONVENTION

La présente Convention est valable pour une durée de dix-huit (18) mois maximum, à compter de la date de sa signature, à savoir ..... 2022. En cas de difficulté avérée et justifiée, sur demande explicite et circonstanciée des Collectivités bénéficiaires, validée par le comité de pilotage, cette durée pourra être prolongée par avenant à l'appréciation de l'Etat représenté par le préfet de département.

Dans ce délai, un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation (diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement) devra être adopté. Durant ce même calendrier, les Collectivités bénéficiaires peuvent mobiliser les offres des Partenaires financiers et des Partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.

À tout moment, sur la base du projet de territoire, les Collectivités bénéficiaires peuvent faire arrêter en Comité de projet et après validation du Comité régional des financeurs, la convention d'ORT. La signature de la convention ORT met fin automatiquement à la présente Convention. En cas de l'existence d'une convention d'ORT à l'échelle de l'EPCI au moment de la signature de la présente convention, les Collectivités peuvent s'engager dans l'ORT par avenant à la convention existante ou par l'adoption d'une convention-chapeau reprenant la convention d'ORT existante et incluant les éléments déterminés dans le cadre du programme Petites villes de demain.

Cette convention d'ORT devra respecter les dispositions de l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation et notamment indiquer le(s) secteur(s) d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance. Conformément à l'article précité, cette convention sera signée par les Collectivités, l'Etat et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.

Article 7. ETAT DES LIEUX

Nota Bene : le niveau de détail à apporter doit être approprié et adapté à une approche opérationnelle.

7.1. Evolution et situation du territoire

La commune de Graulhet est située au sud du territoire de l'Agglomération Gaillac-Graulhet, au centre-Ouest du Tarn, au cœur du triangle formé par trois pôles urbains : Toulouse, Albi et Castres. Classée « commune urbaine » dans le maillage territorial du SCOT, elle s'étend sur une superficie de 5 680 hectares comparable à celle d'Albi (moyenne tarnaise à 1 700 ha).

Avec 13 032 habitants, Graulhet est la deuxième commune de l'Agglomération en terme de nombre d'habitants après Gaillac. Elle est la quatrième du Tarn et la vingt-quatrième commune de la région Occitanie.

Graulhet se caractérise par un paysage de plaine en son centre, le long du Dadou, et un paysage de collines et de coteaux un peu boisés au nord et au sud de son territoire. Plusieurs ruisseaux et lacs alimentent la rivière.Le cœur de ville est construit autour d'un point de centralité formé par le quartier médiéval de « Panessac » bâti sur un promontoire et l'espace du Jourdain-Château-Verdaussou qui le borde. Son identité repose sur les fonctions qu'il agrège depuis la place du Languedoc jusqu'aux anciens faubourgs de St Jean.

L'héritage industriel de l'activité mégissière passée s'est traduit par un paysage urbain émaillé de nombreuses friches en bordure du Dadou (160 selon le CAUE, 211 au titre des sites classés de l'IHU), de logements vacants, de commerces désertés

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210701-2021_052-DE

et d'espaces publics dédiés à la voiture, particulièrement dans le centre-ville. Un taux de chômage en forte progression et une chute de la population ont accompagné le déclin de cette activité.

Aujourd'hui, Graulhet connaît une reprise démographique avec un taux de croissance annuel moyen de + 1,2 % entre 2012 et 2017 (Insee 2017). La perte de population entre 1974 et 2008 est jugulée. S'amorce depuis plusieurs années, une réelle dynamique démographique.

La ville s'est essentiellement développée par extension urbaine sur les coteaux et/ou s'est éloignée du centre. Les conséquences sur l'étalement urbain et la consommation foncière, le dépeuplement du centre, l'accroissement des déplacements, l'accès plus difficile aux services publics sont réelles.

Ainsi Graulhet assiste depuis une décennie à une inversion des tendances démographiques : la mise en place de politiques publiques, de dispositifs contractuels, de partenariats institutionnels et opérationnels, le lancement d'opérations de transformation majeures ont permis de façonner une autre image de la ville, la rendant plus attractive.

Pour autant beaucoup reste à faire pour améliorer les conditions d'habitat, poursuivre la relance économique (commerce, artisanat, industrie, ...) et les efforts en matière de santé, moderniser l'offre de transport et des mobilités, améliorer l'infrastructure numérique, investir dans les équipements culturels, sportifs et de loisirs au bénéfice du plus grand nombre.

Inclus dans le périmètre du quartier prioritaire de la politique de la ville, le centre urbain de Graulhet concentre l'ensemble de ces problématiques. Il est le cœur de la stratégie d'intervention pour le mandat qui s'ouvre. Les efforts seront portés en vue :

- d'une redynamisation des forces vives de la cité,
- du retour d'un habitat de qualité dans le centre,
- d'une mise en œuvre progressive de la transition écologique dans ses diverses composantes
- d'une implication des citoyens à leur environnement

7.2.Stratégies, projets et opérations en cours concourant à la revitalisation

7.2.1 Documents d'urbanisme, de planification, applicables et de valorisation du patrimoine

[Indiquer, pour chaque commune, les dispositions pertinentes des documents d'urbanisme et des servitudes d'utilité publique (SRADDET, PADDUC ou SAR, SCOT, PLU/PLUi, PSMV, SPR avec PVAP et règlements d'AVAP et de ZPPAUP...) et des documents de planification (PLH, PLD, PCAET, SAGE,...) et les éventuelles procédures réglementaires en cours ou projetées (élaboration, révision, mise en compatibilité, ...)]

- Révision du PLU envisagée pour 2022
- Evolutions intermédiaires pour mise en œuvre des projets
- PLUi en suivant
- SPR (futur)
- PPRI
- SCoT
- PLH
- SRADDET
- PMR (Plan Mobilité Rurale)
- PCAET (en cours)

7.2.2 Programmes et contrats territoriaux

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210701-2021_052-DE

[Préciser, pour chaque commune, les dispositifs contractuels territoriaux en cours (contrat de ruralité, contrat de transition écologique, charte PNR, contrat de bassin, agenda 21 local,...)

- Contrat Bourg Centre
- Contrat de Ville
- AMI

7.2.3 Projets et opérations d'urbanisme

[Préciser, pour chaque commune, les projets urbains, les dispositifs contractuels (NPNRU, OPAH, AMI...), les études en cours notamment en vue de la mise en œuvre d'une OPAH-RU ou de la valorisation du patrimoine, la programmation d'opérations matures, la réalisation d'opérations en cours, la livraison d'opérations récentes etc]

Dispositifs contractuels :

- **Contrat Bourg centre :**
  - Poursuivre la requalification urbaine pour conforter l'assise urbaine et favoriser la réappropriation du cœur de ville
    - Poursuivre l'ouverture des quartiers sur le centre-ville pour favoriser la cohésion sociale
      - Requalification urbaine du quartier de Crins
    - Faire du cœur de ville historique un véritable cœur d'attractivité
      - Aménagement des espaces publics de l'Îlot du Gouch
      - Redéfinition de l'espace de la Place du Jourdain
  - Enclencher une nouvelle dynamique économique autour des savoir-faire ancrés au territoire
    - Qualifier l'environnement en faveur de l'attractivité économique
      - Extension du Jardin de la Rivière
      - Reconquête de 5 sites de friches urbaines
    - Structurer et développer la filière cuir
      - Préfiguration d'un Pôle Cuir autour des savoir-faire et de la création
      - Animation touristique et culturelle autour de la Maison des Métiers du Cuir
  - Renforcer la cohésion sociale et territoriale et l'accessibilité de la ville ...
    - Adapter l'offre de services et d'équipements
      - Rénovation, extension de la crèche Pélissou
      - Réhabilitation de l'auditorium
      - Rénovation énergétique des bâtiments publics
      - Stimulation de la dynamique commerciale en cœur de ville
    - Conforter le maillage des déplacements et l'intermodalité en cœur et en entrée de ville
      - Renforcement du maillage des déplacements doux
      - Aménagement d'une aire de covoiturage

- **AMI reconversion des friches :**

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210701-2021_052-DE

- Site Plaine de Millet : études en vue de l'implantation d'une activité économique
- Ancienne station-service de Crins : étude en vue d'implanter une activité commerciale ou d'aménager un espace paysager
- Friche du Gouch : études environnementales et d'aménagement en vue de développer les mobilités douces et valoriser les berges de rivière par la démolition de la friche
- Friche Joqueviel et Vieu : développement d'une opération d'habitat avec la démolition de la friche et l'acquisition du foncier riverain par l'Etablissement Public foncier d'Occitanie
- Friche Mauriès : études en vue de démolir l'ancien garage pour aménager une liaison et/ou développer le collège L. Pasteur et/ou favoriser la reconversion du bâtiment principal en locaux d'activité dans le cas d'une délocalisation de l'établissement scolaire sur un autre site de la commune
- Friche Bourdariès : traitement du site en lien avec l'aménagement futur de la place du Jourdain pour une meilleure attractivité du centre-ville.

Projets urbains récents :

- Opération de la Plaine de Millet (2008/2013) : construction d'un cinéma, d'une crèche, d'une passerelle, aménagement des espaces publics
- Requalification du quartier d'En Gach (2008/2013) : démolition, construction, aménagement des espaces publics
- Aménagement du jardin de la rivière sur d'anciennes friches (2012/2013)
- Nouvelle gare routière (2015/2016) sur le site Primault
- Restructuration de l'équipement culturel « Le Foulon » (2017/2019)
- Requalification du quartier de Crins (2016/2021)
- Réhabilitation et réaménagement de l'Ilôt du Gouch (2012/2023)

Etudes en cours :

- Barrage de Miquelou : étude en vue de la sécurisation de l'ouvrage et de l'aménagement du site
- Rénovation énergétique de la future France Service
- Mobilité :
  - Etude pré-opérationnelle d'aménagements cyclables en site propre (Commune Agglo)
  - Mise en place d'abris-vélos
- Diagnostics sécuritaires sur les ouvrages ponts et passerelles
- ...

Réalisation d'opérations en cours

- Requalification de l'ilôt du Gouch : volets habitat (Tarn habitat), espaces publics (ville/CAGG), berges de rivière
- France Service

Livraisons d'opérations récentes

- Requalification de l'espace culturel « Le Foulon »
- ...

7.3. Projet de territoire : stratégies et actions à engager concourant à la revitalisation [2020 – 2026]

[Préciser le projet de territoire, explicitant la stratégie de revitalisation, la cohérence des actions en cours avec cette stratégie et les actions à engager, en fonction du degré d'avancement du projet]

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210701-2021_052-DE

Voir ci-joint :

- Annexe 3 : Projet de périmètre actif du centre-ville
- Annexe 4 : Tableau de la stratégie d'intervention : axes, sous-axes, fiches-actions

7.4. Besoins en ingénierie estimés (Nouveaux et/ou Valorisation)

[à préciser les besoins (financement, études pré-opérationnelles, études d'impact, études de marché, études de programmation, études de faisabilité, animation, formation, etc) et, le cas échéant, identifier l'offre de services du programme correspondantes :

- *Pour les actions en cours, matures, cohérentes avec le plan d'action en cours concourant à la revitalisation*
- *Pour les actions à engager concourant à la revitalisation [préciser, notamment les besoins pour la mise en œuvre éventuelle d'une étude pré-opérationnelle dans le cadre d'une future OPAH-RU.]*

7.4.1 - Ingénierie

- Chef de projet(N)
- Chargé d'opération confirmé (N)
- Manager de centre ville (V)
- Chargé de mission OPAH-RU (ou prestataire) (N)
- Chargé de mission patrimoine culture (V)
- Chargé de mission friches/environnement/biodiversité (V)
- Chargé de mission (ou prestataire) participation citoyenne/animation (N)
- Chargé de communication (ou prestataire) (N)
- Maitrise d'ouvrage déléguée ou assistant à maitre d'ouvrage (volet pré-opérationnel et opérationnel) (N)

7.4.2 - Expertises, études et opérationnel pour accompagner la relance et la transition écologique :

- **Commerce/artisanat** : diagnostics (de l'appareil commercial, flash, des entreprises artisanales/commerciales), études sur les solutions numériques adaptées aux entreprises (attractivité éco), Foccal (action foncière / acquis° stratégiques), financement structures innovantes (cité du cuir et matière
- **Habitat** : financement études et suivi animation OPAH-RU, financement travaux (EE, RHI, PMR/autonomie, esthétique espace public/attractivité, ...), accompagnement méthodo et financier autour de programmes innovants (habitat partagé par ex)
- **Patrimoine** : études du SPR, du livre blanc du patrimoine (conseils, financements), charte qualité (façades, espaces publics, mobilier urbain, etc..), expertises et appui des centres de ressources pour gérer la phase transitoire (conseils, expériences, ...), promotion des métiers du patrimoine
- **Foncier** : conseils en stratégie et acquisitions, portage,
- **Biodiversité** : appui/expertise dans la reconversion des friches (méthodo, technique, financier), dans la mise en valeur de la trame verte et bleue (intégration aux projets urbains)
- **Mobilité** : plan vélo, financement des aménagements et des équipements associés
- **Numérique** : financement des actions en faveur de l'usage du numérique (maison France service, télétravail, sphère artisanale et commerciale, planification publique/usagers), accompagnement de l'offre culturelle numérique (volets du projet M, expositions artistiques, médiation culturelle, ...),

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210701-2021_052-DE

- **Tiers-lieux** : soutien et accompagnement des projets d'innovation sociale (projet M/manufacture de territoires, plan alimentation territorial, économie de proximité/AMAP)
- **Emploi/insertion** : accompagnement des volets du dispositif TZCLD
- **Gouvernance** : conseils et appui à la mise en place des structures de pilotage/ de suivi du dispositif et de l'équipe projet (apport en compétence, séminaires, accompagnement, journées thématiques, parcours de formation), financement d'unestructure d'animation et de participation citoyenne, ...
- **Opérationnel :**
  - **Le Jourdain de demain** : nouvel espace urbain vitrine de la ville de demain :
  - Mission de concertation/participation citoyenne
  - Etudes diagnostics thématiques et techniques
  - Etudes de programmation/phasage
  - Etudes de maitrise d'œuvre (concours de concepteurs)
  - Etudes pré-opérationnelles
  - Travaux
  - Mission d'évaluation
  - **L'ilôt du Gouch**
  - Volet habitat : participation du plan de relance au déficit de l'opération, participation à la mise en œuvre de la phase 2 (acquisition, études de programmation, montage opérationnel, études de Moe, travaux)
  - Volet espaces publics : participation financière
  - Volet berges et friche : participation financière
  - **France service**
  - **La cité du cuir et des matières**
  - **Les pistes et voies cyclables**
  - **Les projets d'énergie renouvelable**

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210701-2021_052-DE

Article 8. SIGNATAIRES

Le 2021

Le Maire de Graulhet	Le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet
Blaise AZNAR	**Paul SALVADOR**
La Préfète du Tarn	La Présidente de la Région Occitanie
Catherine FERRIER	**Carole DELGA**
Le Président du Département du Tarn	
Christophe RAMOND	

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210701-2021_052-DE

ANNEXE 1 : ROLE ET MISSIONS DU CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN

Cette annexe présente le rôle du chef de projet Petites villes de demain et en détaille ses missions. Elle vise à accompagner les collectivités dans la construction de la fiche de poste. Le profil doit être affiné en fonction des besoins existants locaux, spécifiques à chacun, et apporter une plus-value au regard des compétences présentes localement.

ROLE DU CHEF DE PROJET

Tout au long du programme Petites villes de demain, le chef de projet est le **chef d'orchestre** du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial :

- Il **coordonne** la conception ou l'actualisation du projet de territoire,
- Il **définit** la programmation et **coordonne** les actions et opérations de revitalisation PVD de Graulhet dont il est chef de projet,
- Il **appuie et conseille** les instances décisionnelles communales (ou/et intercommunales) engagées dans le projet,
- Il **entretient des liens étroits** avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés,
- Il **bénéficie** d'un réseau du Club PVD pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences,
- il est recommandé :
  - que le chef de projet soit positionné à un niveau hiérarchique lui permettant d'orchestrer l'action de manière transversale au sein des services de la collectivité,
  - que le CP soit rattaché à la Direction générale de l'administration et des services
  - des liens étroits entre le CP et l'élu référent du projet de revitalisation (que celui-ci soit le maire ou non).

MISSIONS DU CHEF DE PROJET

1. **Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et en définir sa programmation**
   - **Diagnostic et enjeux** : recenser les documents stratégiques territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux,
   - **Stratégie d'intervention et fiches actions** : stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux (en lien avec le maire et élus)
   - **Ingénierie** : définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique, participation,
   - **Expertises/prestations** : identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD ;
   - **Contractualisations** : concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinées à être contractualisés ou avenantés (projet de territoire, programmation, convention-cadre, convention OPAH-RU*...).

2. **Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :**
   - **Avancement des opérations :** impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires de la Ville,
   - **Ordonnancement et coordination** : coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globale,

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210701-2021_052-DE

- **OPAH-RU** : en lien avec la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet participer à la mise en œuvre et à l'animation de l'OPAH-RU* (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnel, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif,
- **Marchés publics** : gérer des marchés publics pour le choix des prestataires,
- **Budget** : gérer le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions,
- **Suivi et évaluation** : assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire et des opérations dont l'OPAH-RU*.

3. **Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :**
   - **Equipe projet** : coordonner et encadrer l'équipe-projet,
   - **Pilotage stratégique et opérationnel** : concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels concourant à l'avancement du projet ;
   - **Difficultés, solutions, arbitrages** : identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou règlementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;
   - **Circulation de l'information, communication, concertation** : fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ; Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux.

4. **Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :**
   - Participer aux rencontres et échanges
   - Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques

COFINANCEMENT DU POSTE DE CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN :

Pour rappel, le cofinancement d'un poste de chef de projet par la Banque des Territoires, dans le cadre du programme Petites villes de demain, est conditionné au respect des missions présentées ci-dessus et sous réserve d'être dédié à la démarche de revitalisation (ETP à 80% a minima).

Le cofinancement par l'ANAH est principalement conditionné à la préparation et/ou mise en œuvre d'une OPAH-RU. Les missions suivies d'un (*) font expressément référence à la mise en œuvre de cette opération programmée complexe.

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210701-2021_052-DE

ANNEXE 2: ANNUAIRE

Nom Prénom	Collectivité	Poste et service	Mail	Téléphone
Mme la Préfète	Préfecture	Préfète		
M. Le Sous-Préfet	Sous-préfecture	Sous-préfet		
Barbara MOUSTIE	Sous-préfecture	Secrétaire Générale		
Blaise AZNAR	Mairie	Maire	blaise.aznar@mairie-graulhet.fr	
Paul SALVADOR	CAGG	Président		
Nicolas HERRET	Mairie	Adjoint au Maire	nherret.graulhet@gmail.com	06 29 96 26 11
Mathieu BLESS	CAGG	Vice Président	mbless813@gmail.com	06 29 76 14 17
Claire FITA	CR Occitanie	Conseillère Régionale	claire.fita@wanadoo.fr	06 20 61 16 57
Florence BELOU	CD 81	Vice-présidente CD81	florence.belou@tarn.fr	06 41 03 09 97
Benjamin VERDEIL	Mairie	Directeur de Cabinet et de la Communication	benjamin.verdeil@mairie-graulhet.fr	06 45 90 98 89
John ENOT	Mairie	Directeur Général des Services	john.enot@mairie-graulhet.fr	06 75 62 59 88
Evelyne VERLAGUET	Mairie	Chef de service Prospective urbaine	evelyne.verlaguet@mairie-graulhet.fr	06 30 84 12 00
....				
A compléter avec les services administratifs des différentes institutions				
	Région Occitanie			
	Conseil Départemental du Tarn			
	Architecte des Bâtiments de France			
	Fondation du Patrimoine			
	Banque des Territoires			
	ANAH			

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210701-2021_052-DE

ANNEXE 3 : PERIMETRE ACTIF DU CENTRE VILLE

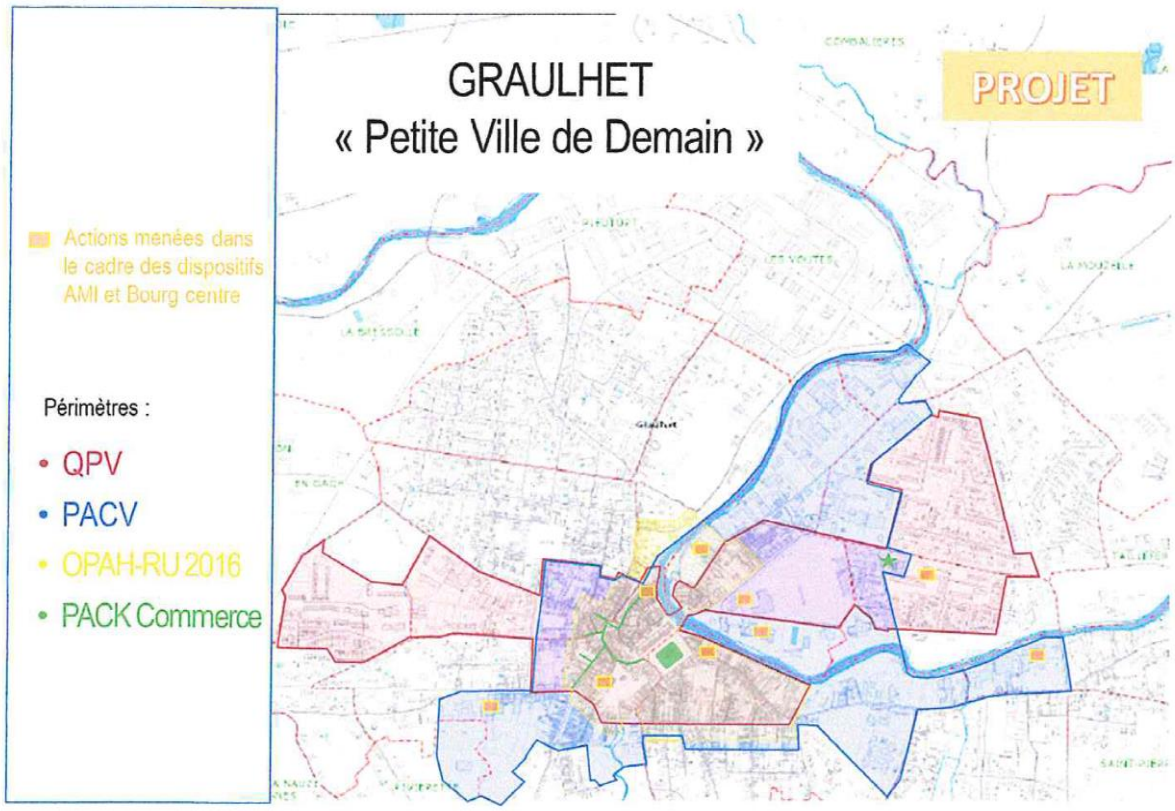

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210701-2021_052-DE

ANNEXE 4 : STRATEGIE D'INTERVENTION (sera affinée lors de la 2ème phase des 18 mois)

PERIMETRE ACTIF DE CENTRE VILLE (PACV)
STRATEGIE D'INTERVENTION : Axes et fiches-actions - ETAT D'AVANCEMENT

N° ET INTITULE DES SOUS AXES			N° ET INTITULE DES FICHES ACTIONS
AXE 1 : GRAULHET DURABLE > Accompagner le PACV dans sa transition écologique et sociale (38 fiches-actions)			
A1.1	Faire du PACV un quartier à énergie positive (6 FA)		Rénovation énergétique des bâtiments publics
			Démarche Eco-quartier
			Mise en oeuvre du SPIRE (Serv. Public Régional de la Rénov° Energétique) PO/PB
			Energie renouvelable
A1.2	Inventer un habitat durable dans un quartier à fort enjeu patrimonial (6 FA)		Révéler les atouts patrimoniaux et culturels comme cadre du projet
			Recyclage foncier des friches
			Urbanisme (police de l'urbanisme)
			Amélioration qualitative de l'Habitat (observatoire de l'habitat, habitat indigne)
A1.3	Impulser l'émergence de nouvelles formes de dynamique commerciale, artisanale et industrielle (11 FA)		Transformation éco et numérique des entreprises
			Transition écologique des artisans
			Stimuler la dynamique commerciale en cœur de ville
			Animation économique, touristique, culturelle autour de la filière cuir
			FOCCAL, nouvel outil d'amgt et de restruct° commerciale et artisanale
			Economie de proximité
			Guichet unique entreprises
			Cité du Cuir et de la Matière
			Expériment° "Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée" TZCLD : plus value économique
A1.4	Concilier l'accès à la mobilité pour tous et mobilité durable (5 FA)		Mobilité cyclable
			Mobilité (navette, transport à la demande)
			Bourse aux permis
			TZCLD : ressources d'activités
A.1.5	Intégrer la qualité environnementale dans les opérations d'aménagement du Cadre de vie (8 FA)		Respect de la biodiversité
			Miquelou
			Extension du Jardin de la Rivière
			Jardins partagés (permis de végétaliser, JP Crins)
			Amélioratⁿ qualitative esp. public (dépose enseignes, charte qualité, valorⁿ EP)
			Aménagement des espaces publics du Gouch
			Voirie (cartographie, amgt av. CDG et V. Hugo)
			Propreté urbaine
A1.6	Impulser une dynamique favorable aux droits humains (7 FA)		Microfolies
			Résidence d'artistes
			Projet M : médiation
			Projet M : jeune public
			projet M / café folie
			Projet M : créer une dynamique autour des musiques actuelles
			Projet M : faire territoire apprenant et renforcer la capacité d'agir
			Projet M / des openbadges pour apprendre tout au long de la vie
A1.7	Le Jourdain de demain : exemplarité de la transit° écolo. et sociale (1 FA)		
AXE 2 : GRAULHET CONNECTE > Accompagner le PACV dans sa transition numérique (15 fiches actions)			
A2.1	Structurer une offre commerciale numérique locale (1 FA)		Solut° numérique dédiée aux commerces et à l'artisanat
A2.2	Rendre inclusive l'offre de service public numérique (5 FA)		Maison France services
			Télétravail : développer les usages
			Service public hors les murs
			Projet M : création d'une Maison France Service
			Projet M : accès aux droits et e-administration
A2.3	Promouvoir la culture et la formation numérique (8 FA)		Microfolies
			Expositions artistiques
			Médiation culturelle et patrimoine
			Projet M : musée numérique-microfolie
			Projet M : cinéma Paradiso
			Projet M : arts de la rue
			Projet M : créer une dynamique locale autour des musiques actuelles
			Projet M : espace numérique et fablab-créalab
A2.4	Intégrer les évolut° numériques à la planification publique (1 FA)		Méthodologie : déchets, énergie, éclairage public, stationnement...
A2.5	Le Jourdain de demain : vitrine numérique (1 FA)		

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210701-2021_052-DE

AXE 3 : GRAULHET CITOYENNE > Accompagner le PACV dans son implication participative (19 fiches actions)			
A3.1	Structurer une gouvernance impliquante favorable à la dynamique de projet (6 FA)		Un apport en compétence pour concevoir et piloter le projet
			Poste chef de projet
			MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale)
			Comité de pilotage, structuration des groupes projet
			TZCLD : comité local pour l'emploi
			Projet M : action d'animat° et d'accompagnement du Conseil Citoyen du QPV
A3.2	Localiser la gouvernance technique et participative au cœur du PACV		Maison du projet
A3.3	Encourager le développement d'actions favorisant l'implication et la participation des usagers (8 FA)		Budgets participatifs
			Démocratie participative
			Conseil local jeunes
			Référent quartier
			Coopérative de production d'énergie
			Festivals et programmation culturelle
			Espaces jeux
			Evénement multisport
			Citystade
			Réhabilitation/création structures sportives (piscine, La Jonquière, ...)
			Projet M : action d'animat° et d'accompagnement du Conseil Citoyen du QPV
			TZCLD : comité local pour l'emploi
A3.4	Le Jourdain de demain : une construction collective et pluridisciplinaire (1 FA)		Etudes sociologiques, juridiques, gestion de l'eau, co-construction
AXE 4 : GRAULHET SOLIDAIRE > Faire de la solidarité un outil d'attractivité du PACV (16 fiches actions)			
A.4.1	Faire de « l'habiter mieux » une exigence qualité de l'habitat PACV (5 FA)		Favoriser l'émergence de lieux d'habitat partagé
			Résidence autonomie
			Renforcer le lien social intergénérationnel
A4.2	Accompagner les initiatives innovanes d'offres de service		TZCLD
			Agriculture (soutien, conversion AB)
			Economie de proximité : AMAP, marché de producteurs
			Marchés de Noel
			Création d'un espace de déambulation citoyenne
			offre de formation initiale
			Politique de la Ville - Thèmes de réflexion
			Redimensionner les groupes scolaires
			Projet M : développer la Manufacture, coordin° et anim° territoriale favorables à l'émergence et à l'accompagnt des projets d'innovat° sociale et de tiers lieux
A4.3	Structurer le vivre ensemble à partir de l'émergence et du maillage de 1/3 lieux (1 FA)		Projet M : développer la Manufacture, coordin° et anim° territoriale favorables à l'émergence et à l'accompagnt des projets d'innovat° sociale et de tiers lieux
			Un centre social pour Graulhet
			Ateliers potagers
			Ateliers lecture
A4.4	Le Jourdain de demain : un espace garant de la mixité sociale (1 FA)		
AXE 5 : GRAULHET PATRIMONIALE > Transformer l'image de la Ville en valorisant les patrimoines du PACV (15 fiches actions)			
A5.1	Etudier et valoriser la richesse du patrimoine graulhétois		SPR (Site patrimonial remarquable) une volonté politique et réglementaire du bâti : diagnostic et études (volet 1) orientations et perspectives (volet 2)
			Le Livre-Blanc du Patrimoine : diagnostic sociologique (volet 1) orientations et perspectives (volet 2)
			Diagnostic archéologique préventif : étude (volet 1)orientations et perspectives (volet 2)
			Graulhet Mission Patrimoine : un mode de gouvernance accompagné de structures et de partenaires de qualité (volet 1) orientations et perspectives (volet 2)
			Un projet pour l'Hostellerie du Lyon d'Or : étude (volet 1) orientations et perspectives (volet 2)
A5.2	Concevoir le patrimoine comme un levier de développement et d'attractivité économique		Graulhet, Mission Patrimoine (volet 3 actions)
			ARESO réhabilitation n°3 rue de Panessac : chantiers participatifs/ appui de la collectivité sur une réhabilitation exemplaire (volet 2 perspectives et orientations, volet 3 actions)
			Hostellerie du Lyon d'Or (volet 2 perspectives et orientations, volet 3 actions)
			Graulhet Mission Patrimoine (volet 2 perspectives et orientations, volet 3 : actions et vivier de projets pour TZCLD)
			Formations technicité, art et savoir-faire
			SPR (Site patrimonial remarquable) (volet 3 : actions)
A5.3	Consacrer le patrimoine en tant que levier social et culturel : attractif, vivant et solidaire		Graulhet Mission patrimoine (volet 3 actions : animation et citoyenneté, chantiers participatifs, graulhétois ambassadeurs du patrimoine)
			Livre-blanc du patrimoine (volet 3 action : animations)
			Attractivité touristique et patrimoniale.
			Hostellerie du Lyon d'Or (volet 3 actions et usages : (exemple : Installation de l'Office de Tourisme dans l'Hostellerie du Lyon d'Or avec un salon de thé/café puis auberge au-dessus et partie « réhabilitation de la façade »)
A5.4	Le Jourdain de demain : une image et des fonctions attractives		

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210701-2021_052-DE

ANNEXE 5 : LE CONTRAT BOURG CENTRE OCCITANIE/PYRENEES MEDITERRANEE DE GRAULHET

(voir document joint)